

COMMUNE DE VILLARS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JANVIER 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 JANVIER 2015 à Dix-neuf heures sous la présidence de M. SALLIER Guy.

Présents : Mmes : CHAMPETIER DE RIBES Marianne, LAFFONT Magali, PEREIRA Sylvie, TOUTEE Céline, VARIN Anaïs.

Messieurs : DETTORI Gérard, GUNDERMANN Hervé, JEAN Guillaume, MUSSO Marc, SALLIER Guy, BONNET L., DUPUY Vivien.

Absentes : Mme VAUGARNY.S. , Mme BOUCLIER Martine
procuration à M. SALLIER Guy, M. JOUVE Guy procuration à M. DETTORI Gérard

Secrétaire de séance : Mme VARIN Anaïs.

La séance a été ouverte par les vœux du maire au conseil municipal suivi d'un discours sur la tragédie du 7 janvier dernier au siège de « Charlie Hebdo » accompagné d'une minute de silence du conseil municipal.

Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de compétences.

DECISION DU MAIRE N°244 du 7/11/2014 : Non application du droit de préemption sur la parcelle située le clos village N°AI 358 appartenant à M. ANSIAUX Philippe.

DECISION DU MAIRE N° 245 DU 18/11/2014 : Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Odyssée-Littera passé avec la société SARL ODYSSEE INFORMATIQUE à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour le logiciel Etat Civil au prix de 114€ H.T.

DECISION DU MAIRE N° 246 du 24/11/2014 : Après avoir examinés trois offres de prix, signature d'un devis avec L.T.P. LUBERON à Roussillon pour les travaux de réfection de la voirie sur la VC7, place de la Fontaine et la montée des pins à Villars d'un montant de 16 975,50 € H.T.

DECISION DU MAIRE N°247 du 5/12/2014 : Signature d'une convention de transition avec la DDT relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour une durée de 6 mois à compter du 1/01/2015

DECISION DU MAIRE N° 248 du 19/12/2014 : Signature d'un contrat d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation et d'extension de la mairie de Villars avec le Parc Naturel Régional du Luberon au taux de rémunération de 3,50 % du montant des travaux .

DECISION DU MAIRE N° 250 du 29/12/2014 : Non application du droit de préemption sur les parcelles AI 307 et ,AI 315 situées la Côte Saint Jaume à Villars , parcelles appartenant à M. PIETERS Jacobus et Mme VAN DEN LINDEN Alma.

DECISION DU MAIRE N° 251 du 29/12/2014 : Renouvellement du contrat de maintenance du matériel informatique de l'école primaire et de la bibliothèque passé avec la société AERIS INFORMATIQUE à APT au prix de 800 € H.T. en 2015.

DECISION DU MAIRE N° 252 du 30/12/2014 : Après avoir examiné deux offres pour le changement de la porte d'entrée du bar des Amis, l'offre de prix de la société ALU MAX à APT est retenue mieux disante pour un montant total de travaux de 3 749,64 € H.T.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Novembre 2014.

A L'ORDRE DU JOUR

1) 1°) Intervention de M. MARTY (Parc Naturel Région du Luberon) pour présentation du projet d'acquisitions des terrains à « La Bruyère ».

Monsieur Marty rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 28/08/2012 et celle du 17 /03/2014 par lesquelles une décision de principe quant à l'acquisition de terrains dans le massif de la Bruyère (sous réserve d'octroi de subventions) avait été votée afin de poursuivre la protection de ce périmètre naturel sensible.

M. MARTY propose à l'assemblée de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition des parcelles dans le massif de la Bruyère suite aux accords amiables pour des cessions à 0.20 cts d'euros le m² obtenus par le Parc Naturel Régional mandaté par la commune.

Il est proposé :

- de solliciter une subvention du Conseil Général au taux de 70% sur une dépense prévisionnelle de 65 277 €, pour l'acquisition des parcelles représentant une surface de 326137 m².
- de solliciter le classement de ces parcelles en Espaces naturels sensibles et d'autoriser le maire à signer une convention pour l'intégration de ce site dans le réseau des Espaces naturels sensibles du département de Vaucluse
- Concernant une parcelle de 19 890 m² constituant une zone humide dite « mare des Américains, il est proposé de solliciter l'agence de l'eau RMC pour avoir une aide de 80 % sur une dépense prévisionnelle de 4 728 €. Le solde pour la commune serait prévisionnellement de 945 €.
- Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
-

2°) Choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et extension de la mairie.

La commission d'ouverture des plis s'est tenue le 19/12/2015 et a examiné 10 dossiers de candidatures.

Après dépouillement et classement des offres, il a été décidé de demander des précisions sur les offres faites par les architectes suivants : FAU, PAYAN, FOULQUIER et ILARDY, les plus intéressantes compte tenu des éléments fournis.

Après négociation, l'offre de M. FAU est retenue mieux disante ; Le taux de rémunération étant de 8.91 % soit 43 659 € H.T. et de 9.61 % soit 47 089 € H.T. avec mission O.P.C.

Les critères de sélection ont été les suivants : 40 % le prix de la prestation.

60 % valeur technique sous forme de note de méthodologie.

Accord du Conseil à l'unanimité.

2°) Gérance bar des Amis : désignation du gérant

Nombre de candidatures reçues : 25

Pré-sélection par la commission : 10 candidats

Auditions en commission restreinte : 6 candidats

Résultats : la candidature de M GARRONE Laurent et Mme PRONOST Morgane en première position est retenue, celle de M. Mme GUITTEAU Philippe arrivant en seconde position sera retenue en cas de désistement.

Le conseil municipal a donné son accord à l'unanimité pour retenir la candidature de M. GARRONE et Mme PRONOST, pour la gérance du bar des Amis.

4°) Mise à jour des statuts du Syndicat des Eaux Durance Ventoux. : pour information.

Une modification des statuts porte sur l'intégration de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne et les conséquences de la fusion de la C.C.P.A. et C.C.P.J., l'actualisation des dispositions relatives au financement du Syndicat (offres de concours).

5°) Convention pour collecte des Encombrants

Il est proposé de signer une convention entre la Recyclerie APT LUBERON (association H.A.P.A) et la commune pour la réalisation de la collecte des encombrants chez les particuliers et leur acheminement sur la déchetterie d'Apt.

Les prestations seront facturées par demi-journées. Chaque prestation sera facturée 80 € par demi-journée. L'association est autorisée à prélever les objets encombrants susceptibles d'être réutilisés et à les revendre au bénéfice de la Recyclerie.

Durée de la convention : jusqu'au 31/12/2015 renouvelable après période d'essai.

Le conseil a adopté le principe, une organisation va être mise en place.

6°) Repas du 3^{ème} âge : modification portant sur l'âge des personnes concernées

Début 2014 : 103 repas facturés. Age recensé 60 ans.

Proposition : 65 ans.

Le conseil a donné son accord pour passer l'âge des personnes concernées à 65 ans.

7°) Préconisation pour les arbres de la place du village et de la montée des pins. PLANTATIONS

Dans le cadre de l'entretien des plantations du Village, il convient de prendre un certain nombre de mesures pour la conservation à terme des arbres les plus sains. Dans la montée de Villars, les Sophoras, qui sont plantés en alternance avec les pins, souffrent d'une attaque massive de champignons (Polyphore hérissé) qui les condamne à brève échéance. Il faudra les couper en dessous du niveau du sol sans les dessoucheur. (Avis de Monsieur Francis MAIRE, Arboriste Conseil). De même, deux platanes (face bibliothèque et face Bar des Amis) sont mal en point. Ils ne sont cependant pas atteints par le chancre coloré. Leur avenir est compromis à brève échéance, un remplacement de ces arbres est proposé.

8°) Questions diverses

Il a été demandé par une personne du conseil s'il était envisageable de mettre un lampadaire (solaire ?) ou panneau de signalisation au niveau de certains arrêt de bus. La question doit être posée au conseil général.

Le site internet de la commune sera certainement terminé fin février, cela demande beaucoup de recherches et de temps pour que les informations soient le plus précises possible.

A vingt-une heures la séance est levée.

Fait pour être affiché le 20 Janvier 2015.

La secrétaire de séance
VARIN Anaïs

